

**COMPTE-RENDU de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL en date
DU 26 novembre 2025 à 20h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le cadre de la seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21/11/2025 conformément à l'article L2121-17 du CGCT

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, M.COURTUAT, R.FORESTIER, S.SAGUETON et B.BERGERON.

Absents Excusés : A.FERRET, R.SOUVIGNET, D.GRANDMONTAGNE, M.T.MARTIN, A.LEROY-ARNAUD, H.BONCOMPAIN.

Absents : Didier BEAUMESNIL.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît BERGERON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du Mercredi 26 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité

Adoption du Compte-Rendu du 12 septembre 2025

Le Compte-Rendu de la séance du Vendredi 12 septembre 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Adhésion à la convention de participation du CDG43 : Risque santé mutuelle

A compter du 1^{er} janvier 2026, les communes ont l'obligation de financer aux agents une complémentaire santé à raison de 15 € par mois.

Le CDG43 propose une mutuelle négociée auprès de la Mutuelle ENTRAIN associée au courtier ALTERNATIVE COURTAGE à destination des salariés de la fonction publique territoriale.

Après débat il est proposé d'adhérer à la Mutuelle ENTRAIN et de fixer la participation de la collectivité à hauteur de 20 € par mois par agent.

Adopté à l'unanimité

Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Afin de réaliser des économies d'échelle sur les commandes publiques, le CDG43 propose une convention visant à grouper les commandes publiques.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

En raison d'évolutions réglementaires et au vu de l'exercice concret des compétences supplémentaires de la Communauté d'Agglomération, le conseil d'agglomération a voté le changement de ses Statut. Il est proposé à la commune de Saint-Hostien de s'exprimer sur cette évolution des statuts de la CAPEV.

Adopté à l'unanimité

Recensement de la population 2026 de l'INSEE

La commune de Saint-Hostien va devoir effectuer le recensement de la population en 2026. L'enquête se déroulera du jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 janvier 2026. Les agents de La Poste seront chargés de procéder au recensement et de réaliser un bilan de campagne.

Le coût est de 13 € HT par logement et concerne 430 logements. Le montant hors taxe s'élève à 5 590 € HT soit 6 708 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif de 20h à 35h

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression et la création du poste suivant :

Date d'effet	Suppression de poste	Nombre de poste	Création de poste	Nombre de poste
01/12/2025	Adjoint administratif 20 heures par semaine	1	Adjoint administratif Temps complet	1

Adopté à l'unanimité

043-214301947-20260213-DELIB_01_12-DE
Reçu le 13/02/2026

Chapitre 23	Art.2313	Constructions	92 900.00 €
	Art.2315	Installation, matériel et outillage technique	35 000.00 €
TOTAL			154 050.00 €

Adopté à l'unanimité

Tarifs municipaux à compter de 2026

Aucune modification n'est apportée aux tarifs communaux.

Ajout d'un tarif horaire de location de la salle de réunion 15€/h

I - PHOTOCOPIE : La page 0,20 € (c/0,20 €)

II - DROITS DE STATIONNEMENT : Taxi : 80,00 € (c/80,00 €)

III - DROITS DE PLACE : 7 € jusqu'à 3 mètres pour ½ journée (c/ 7 €)
14 € au-delà de 3 mètres pour ½ journée (c/14 €)
Forfait annuel pour stationnement hebdomadaire : 100 € (c/100€)

IV - LOCATION SALLE COMMUNALE :

		SALLE DU HAUT	SALLE DU BAS
Location particuliers	Sans chauffage du 15/04 au 15/10	200.00 €	80.00 €
	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	230.00 €	100.00 €
Entreprise et association extérieure (hors week-end)	Sans chauffage du 15/04 au 15/10	12.00 € / heure	12.00 € / heure
	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	15.00 € / heure	15.00 € / heure
Associations de Saint-Hostien à but non lucratif		Gratuit	
CAUTION		500.00 €	
CAUTION Ménage		100.00 €	
OPTION Ménage		100.00 €	

V – CANTINE SCOLAIRE :

Élèves : 3,20 € (c/3,20 €) ; Enfants de Queyrières : 3,60 € (c/3,60 €) ; Adultes : 6,20 € (c/6,20 €)

Tarifs Inscriptions Hors Délai : 6,00 € pour les élèves St Hostien / Queyrières et 10,00 € pour les adultes.

VI – LOCATION SALLE DE REUNION à la mairie de Saint-Hostien :

- Mensuel : 200 € (chauffage compris)
- Horaire : 15 € par heure (chauffage compris)

Adopté à l'unanimité

Convention de location temporaire de terrain pour stationnement dans le cadre des travaux de la RN88

L'entreprise VINCI sollicite la commune pour un emplacement de stationnement pour sa caravane du 17 novembre 2025 jusqu'au 17 avril 2026 renouvelable par mois.

L'emplacement sera situé sur le terrain de pétanque situé Impasse des Frênes avec un location s'élevant à 150€ par mois payable en début de chaque mois.

Une convention sera signée entre la commune et M. SCIBOZ François.

Adopté à l'unanimité

Levée de séance 22h30.

AR Prefecture

043-214301947-20260213-DELIB_01_12-DE
Reçu le 13/02/2026

Autorisation à Madame le Maire pour représenter le propriétaire sur des parcelles privées dont les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans et sans héritier connu, afin de garantir la contradiction en l'absence d'héritier connu

La Région AURA est maître d'ouvrage du projet de déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis met en œuvre des mesures de compensation environnementale sur la parcelle B 297. Pour cela, il est nécessaire de procéder à une occupation temporaire de propriétés privées. Certains propriétaires sont décédés sans héritier connu. Il convient de désigner Madame le Maire comme représentant des propriétaires afin d'assurer le caractère contradictoire du constat d'état des lieux préalable à l'occupation. Les parcelles concernées par l'occupation sont les suivantes B 298 (INDIVISION MONTAGNE/BARRDEL lieu-dit LA VEZOLLE) et B 296 (CHALENDARD Jacques lieu-dit LA VEZOLLE)

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'occupation temporaire au profit de la région AURA

La Région AURA est maître d'ouvrage du projet de déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis met en œuvre des mesures de compensation environnementale sur la parcelle B 297. Pour cela, il est nécessaire de procéder à une occupation temporaire de propriétés privées. Afin de permettre l'accès aux entreprises mandatées, la Région AURA sollicite la commune pour obtenir une occupation temporaire d'une période de 6 mois des parcelles B 305 (LA VEZOLLE), B 306 (LA VEZOLLE) et B 311 (LA VEZOLLE) ainsi que du chemin d'exploitation existant situé sur la parcelle B 1 141 (PRE DE LOUCHE – BND des sections de FAURON, de VALAUGERES et de la VEYSSEYRE) à Valaугères.

Adopté à l'unanimité

Dispositions budgétaires applicables avant le BP 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent soit 154 050 €.

Chapitre 20	Art. 202	Frais de réalisation de documents d'urbanismes	5 000.00 €
-------------	----------	--	------------

Chapitre 204	Art. 204111	Mobilier, matériels et études	2 250.00 €
	Art.204182	Bâtiments et installations	250.00 €

Chapitre 21	Art.2111	terrains nus	1 375.00 €
	Art.2128	Autres agencements et aménagements	2 500.00 €
	Art.21351	Réseau de voirie	1 175.00 €
	Art.2152	Installation de voirie	750.00 €
	Art.21531	Réseau d'adduction d'eau	1 000.00 €
	Art.21534	Réseau d'électrification	500.00 €
	Art.2158	Autres installations, outillages et matériels techniques	1 000.00 €
	Art.21828	Autres matériels ide transport	1 000.00 €
	Art.21838	Autres matériels informatiques	500.00 €
	Art.21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	250.00 €
	Art.2188	Autres	600.00 €
	Art.2111	Terrains nus	8 000.00 €

AR Prefecture

043-214301947-20260213-DELIB_01_12-DE
Reçu le 13/02/2026

Questions diverses :

1-Une dizaine de nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la commune. La commune a procédé à leur élimination par l'intermédiaire d'un professionnel, JOUVE Anthony. Si les nids ne sont détruits au fur et à mesure de leur découverte, leur nombre sera multiplié par 10 l'année suivante.

2-Les travaux du garage communal ont débuté lundi 01 décembre 2025.

3-Le repas des aînés s'est bien déroulé. Le repas a été réalisé par Les Saveurs d'Antan et l'animation a été faite par l'association Guinguette café.

4-Le samedi 6 décembre 2025, la fête de la Sainte-Barbe sera fêtée à la salle communale de Saint-Hotien avec la cérémonie de remise de grades et de diplômes suivi du verre de l'amitié à partir de 19h15.

5-Une réunion d'information avec la Région aura lieu le mardi 9 décembre 2025 entre 18h30 et 20h00 à la salle communale, pour la RN 88.

6-Les habitants de Vernassoux demande un miroir vers le virage de Lhermet, un marquage au sol, et le rebouchage des trous.

7-Deux poubelles de tri ont été demandées pour le lotissement Louche.

8- Des négociations sont en cours pour le déclassement de la RN 88 après la déviation faite.

9-Le 1% paysager : des réunions sont en cours.

10-Le 2nd terrain lotis à la Pénide a été vendu.

11-Les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 06 février 2026.

Le Rapporteur
Benoît BERGERON

La Maire de Saint Hostien
Isabelle VERDUN



AR Prefecture

043-214301947-20260213-DELIB_01_12-DE
Reçu le 13/02/2026